

Mairie de La Châtaigneraie

- ⇒ Conformément à l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et au décret du 16 mars 2020, les services publics sont fermés.
- ⇒ Une permanence physique est assurée uniquement en cas d'urgences.
- ⇒ Le service reste joignable par téléphone au 02 51 69 60 41 (de 9h à 12h30 et de 14h à 18h du lundi au vendredi) ou par mail : mairie@la-chataigneraie.fr
- ⇒ La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis jusqu'à la fin du confinement.